

Charte des acteurs engagés Flocon Vert

Document d'utilisation 2023 – 2024



Règles d'utilisation

1. Exclusivité

- La *Charte des Acteurs engagés Flocon Vert* est à destination des territoires labellisés Flocon Vert uniquement.

2. Engagement de la destination

- Avant signature, la station veillera au bon respect de la Charte par les acteurs engagés de son territoire via une vérification de l'engagement des signataires en demandant tout justificatif permettant la vérification de la conformité auprès de la structure.
- Châtel mettra en place une action de valorisation des acteurs engagés sur son territoire via une page web dédiée, un pictogramme sur le guide pratique ou via un répertoire des acteurs engagés.
- Châtel s'engage à communiquer, à tous les acteurs engagés dans la Charte, la date de l'audit de labellisation ou de renouvellement du label Flocon Vert. L'auditeur pourra venir attester de l'engagement d'un acteur socio-professionnel désigné au hasard.

3. Engagement de l'acteur professionnel

- L'acteur professionnel s'engage à mettre en place l'ensemble des actions qui composent la charte des Acteurs engagés. Si l'un des critères ne vous concerne pas, ceci pourra être justifié.
- La Charte doit être utilisée telle que transmise. Elle ne peut être en aucun cas modifiée ou complétée.
- La Charte devra être mise à disposition des parties prenantes de l'établissement : salariés, clients, partenaires, visiteurs... Si la structure est un ERP, elle devra afficher la Charte au sein de sa structure.
- Les signataires de la Charte des acteurs engagés acceptent de se soumettre à une visite d'un membre de l'association Mountain Riders et/ou d'un auditeur au moment de l'audit de labellisation et/ou intermédiaire de la destination. Cette visite aura pour but d'attester de l'engagement dudit acteur socioprofessionnel.

4. Communication

- Les acteurs pourront communiquer sur les engagements via le kit communication mis à disposition par l'association Mountain Riders disponible sur demande.
- Le logo pourra être affiché sur tous les supports numériques de l'acteur (site web, courriel, réseaux sociaux). Il pourra également être affiché physiquement chez l'acteur engagé (sticker à l'entrée du bâtiment, affichage mural, ...)
- Le logo ne devra en aucun cas être modifié (rognage, modification de la taille, utilisation d'un filtre...). Il devra être utilisé indépendamment de tout autre logo ou support de communication.
- Toute communication complémentaire devra être soumise au préalable à la validation de l'association Mountain Riders et de la station Châtel.

5. Contact

Pour toute question complémentaire sur l'utilisation de la *Charte des Acteurs engagés Flocon Vert*, merci de contacter Lucie LAURENT, Chargée de Mission Flocon Vert à l'adresse suivante : lucie@mountain-riders.org.